

Cour des comptes : lourde charge contre la gestion des musées nationaux

Dans un rapport publié le 30 mars¹, la Cour des comptes, après avoir examinée dans le détail la situation d'une dizaine de musées nationaux² et de la RMN, se livre à un véritable réquisitoire sur la gestion des musées durant la décennie 2000-2010. Rien d'étonnant, puisque c'est bel et bien au cours de cette décennie qu'a été détruite, étapes par étapes, la « solidarité mutualiste » entre le réseau des établissements, mise en œuvre notamment par la Direction des Musées de France, aujourd'hui disparue, et la Réunion des Musées Nationaux. Les dernières préconisations de la RGPP devraient mettre un point final à cette entreprise de démantèlement axée principalement sur le désengagement de l'Etat, la poursuite de la balkanisation et de l'autonomisation des établissements muséaux. C'est ainsi qu'une partie des musées nationaux ayant encore le statut de Service à Compétence Nationale devrait être absorbée par la future Maison de l'Histoire de France. Quid des autres, d'ailleurs?

Le constat de la Cour des comptes : des musées trop chers pour un public restreint...

Si la Cour des comptes adresse un satisfecit à la gestion scientifique des collections, elle dresse un constat d'échec sur plusieurs points.

La diversification des publics ne serait pas au rendez-vous, puisque ce sont essentiellement des touristes étrangers, des retraités et des « inactifs » qui constitueraient le gros des bataillons fréquentant les musées, surtout parisiens. Malgré la gratuité étendue aux 18-26 ans, ceux-ci seraient de moins en moins nombreux (17 % en 2003 ; 15,6 % en 2009), bien loin de la cible de 20 % qui avait été fixée. Les ouvriers et employés, qui ont probablement d'autres soucis quotidiens, semblent également désertier les musées (23 % en 2003 ; 15 % en 2009). Ce constat nous l'avions déjà fait. La gratuité seule, sans accompagnement et sans projet pédagogique développé au sein de l'éducation nationale, ne peut suffire. L'augmentation continue et peu contrôlée du droit d'entrée (+35,5% pour le Louvre, +113% pour Versailles par exemple) est fort justement dénoncée par la Cour des comptes; alors que produite par la course aux ressources propres induites par les contrats de performance (chercher l'erreur!). Ces coûts prohibitifs sont en contradiction totale avec la loi Musées de 2002, d'autant qu'ils s'accompagnent de la disparition progressive de bon nombre de réductions tarifaires qui avaient montré leur efficacité. Ajoutons-y la réduction de moitié des budgets du ministère de la culture alloués aux musées territoriaux, au profit des seuls établissements parisiens. Et l'on comprendra que telles dérives ne peuvent, à l'évidence, favoriser le plus large public.

Nous avons maintes fois dénoncé la faiblesse coupable et le manque d'autorité des ministres de la culture face à des équipes dirigeantes de musées (qu'ils soient devenus établissements publics autonomes ou non) plus enclines à discuter tutelle budgétaire que politique muséale nationale. C'est ce constat que dresse à sa façon la Cour des comptes qui estime que le ministère de la Culture a vu son rôle considérablement affaibli et éprouve les plus grandes difficultés à mettre en œuvre des orientations nationales, notamment en matière de tarifs.

La position de SUD Culture Solidaires sur le mécénat, le parrainage et ses dérives est connue. Là encore, la Cour des comptes abonde dans notre sens. Par le jeu des déductions fiscales, ce sont bien les contribuables qui remboursent les acquisitions financées par les « mécènes » qui sont loin d'être des philanthropes désintéressés, surtout lorsqu'ils exigent des contreparties disproportionnées, souvent opaques, avec le montant de leurs « dons ».

¹accessible sur le site de SUD Culture Solidaires.

²dont le Louvre, Orsay, Versailles, le Quai Branly.

Ce qui nous plait nettement moins, même si c'est son rôle traditionnel, c'est que la Cour des comptes dénonce l'augmentation des dépenses directes de l'État au bénéfice des musées nationaux. Celle-ci est due principalement à leur agrandissement ou aux nouvelles créations d'établissements. Au passage, elle tacle la toute relative augmentation des effectifs, notamment au Louvre, à Versailles et au Centre Pompidou. Tout juste admet-elle, que la croissance des effectifs de la filière accueil, surveillance, magasinage est liée au taux d'ouverture des salles qui est passé de 75 % en 2002 à 90 % en 2009 !

Conclusion: Pour la cour des comptes, l'augmentation des ressources propres est au final néfaste pour le budget de l'État et l'élargissement des publics, l'aide directe de l'État trop importante, les effectifs aussi....bref, il faut virer de bord (à droite, bien sûr!).

Les préconisations de la Cour des comptes : une potion amère comme d'habitude...

La Cour des comptes estime qu'en période de disette budgétaire, les musées nationaux coûtent trop cher et qu'il convient donc de faire des économies. C'est oublier un peu vite le rôle d'éducation et, disons un gros mot, d'émancipation des musées. Elle formule donc 23 recommandations opérationnelles portant sur huit thématiques : le statut de la Réunion des Musées nationaux, le pilotage de l'État, le mécénat et plus spécifiquement l'encadrement du mécénat de compétences, les emplois et la productivité, les acquisitions, l'offre culturelle, la démocratisation et les politiques tarifaires. Citons les principales :

*Imposer des économie et des gains de productivité, notamment en réduisant drastiquement le coût de la surveillance et de l'accueil, ce qui signifie « *nécessairement des suppressions d'emplois* ». La solution est toute trouvée : réduire les espaces d'accueil, mettre le maximum d'œuvres sous vitrine, recourir toujours plus à la vidéo-surveillance, externaliser par le recours progressif à des contrats de prestations de surveillance conclus avec des entreprises de sous-traitance³. Ben voyons, quelle imagination! Prochaine étape la Roumanie ou la Chine? Zut, c'est pas possible...bien qu' Abu Dhabi...

*Mettre fin à la pratique des « emplois mécénés » et réintroduire dans le plafond soumis au vote de la représentation nationale la totalité des emplois.

*Mettre fin à la gratuité accordée aux jeunes de 18 à 26 ans et aux enseignants qui coûte trop cher au budget.

*Démontrer la pertinence économique et budgétaire des grands chantiers en cours qui devraient mobiliser un milliard d'euros sur la période 2011-2017. C'est sûr que des projets inutiles et forts coûteux, comme la sarkozyste Maison de l'Histoire de France, pourraient être purement et simplement abandonnés.

* « Redéployer" une partie des moyens budgétaires consacrés aux expositions ou aux spectacles "en direction des publics prioritaires" afin de « *favoriser la diversification et la démocratisation de l'accès aux musées* ».

Au-delà de constats parfois justes, SUD Culture Solidaires rejette fermement les mesures simplistes de la Cour des comptes. Celles-ci restent fidèles aux politiques libérales qui conduisent à réduire tout ce qui relève de la sphère publique et à organiser le massacre social que sont les suppression d'emplois .

Et puisque le ministre de la Culture nous a redit qu'un rapport n'est qu'un rapport, il nous reste justement à entendre ses premières réactions du ministre qui, pour l'instant, se font attendre.

SUD Cultures Solidaires, le 7 avril 2011.

³Comme au musée du quai Branly, à la Cité de l'architecture et du patrimoine et au musée Picasso quand il réouvrira en 2013.